

Garantir les institutions sociales – combattre les abus

os institutions sociales aident les citoyennes et les citoyens dans le besoin et apportent donc une contribution importante à la paix sociale. Les problèmes structurels de ces mêmes institutions et les abus dont elles ont pu faire l'objet ayant toujours été couverts par les recettes fiscales dans le passé, il est d'autant plus urgent aujourd'hui de retrouver l'équilibre et la solidarité entre les personnes âgées et les jeunes, entre les personnes qui sont réellement dans le besoin et les payeurs de primes et les contribuables. Des solutions responsables nécessitent une politique rigoureuse. Il faut absolument garantir les rentes AVS.

Isabelle Altwegg Expert diplômée en planification financière



L'aide sociale a été conçue comme filet social pour les personnes dans le besoin. Or, elle est de plus en plus abusée et devient hamac social. Une personne qui travaille doit gagner plus qu'une personne qui vit à la charge de la collectivité. Toute autre attitude est injuste et antisociale.

L'argent pour couvrir les problèmes

La politique de centre-gauche a eu pour conséquence que les lacunes évidentes des institutions sociales, les abus et le sous-financement structurel n'ont pas pu être traités de manière honnête et franche. On a fermé les yeux sur les vrais problèmes. Les dysfonctionnements ont été purement et simplement dissimulés en injectant de l'argent – de l'argent prélevé auprès des citoyens et des entreprises en augmentant les impôts et redevances.

La prévoyance vieillesse en mauvaise posture

Nous devenons toujours plus âgés et nous touchons donc toujours plus longtemps une rente. En conséquence, un nombre d'actifs en baisse doit financer un nombre croissant de ren-

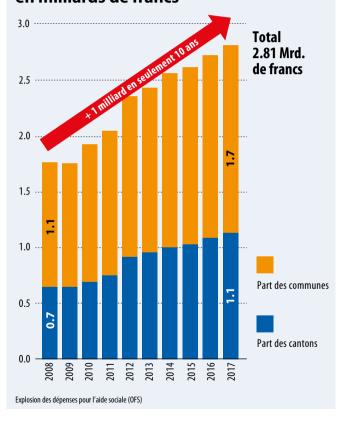


tiers. Alors qu'en 1970 cinq actifs cotisaient pour un rentier, ils ne sont actuellement plus que trois à financer une rente. L'AVS dépense d'ores et déjà plus qu'elle n'encaisse. Cela ne peut pas continuer ainsi. L'UDC entend changer cela et garantir les rentes AVS pour les Suisses, et ce, sans prélever de nouveaux impôts et redevances. Il s'agit en particulier, dans ce contexte, d'égaliser l'âge de la retraite des femmes et des hommes. L'UDC demande en outre un transfert vers l'AVS des fonds destinés à l'asile et à l'aide au développement.

L'Etat social touche à ses limites

L'Etat social touche de plus en plus à ses limites. Alors que les dépenses totales pour la sécurité sociale étaient encore inférieures à 2 milliards de francs en 1950, elles ont passé à 62 milliards en 1990 pour atteindre 177 milliards en 2016. Elles représentent donc environ un quart du PIB national. L'Etat social ne cesse de s'étendre, encore et encore - au détriment des générations futures. De moins en moins de payeurs déboursent pour un nombre croissant de bénéficiaires de prestations. Cet Etat providence doit être globalement remis en question : AVS, prestations complémentaires, assurance chômage, caisses de pension, loi sur les allocations pour perte de gain, assurance invalidité, assurance maternité et, dernier filet, l'aide sociale aucune de ces institutions ne repose sur un financement solide. En dix ans seulement, les dépenses au titre de l'aide sociale ont augmenté d'un milliard de francs pour atteindre 2,8 milliards en 2017. De plus en plus de personnes vivent de plus en plus longtemps de l'aide sociale alors que cette institution a été

Explosion des coûts pour l'aide sociale en milliards de francs



créée initialement comme un soutien temporaire, comme une aide à l'auto-assistance. Elle a, aujourd'hui, perdu cette fonction. Les tendances à la centralisation et à la professionnalisation ont également conduit les systèmes sociaux à s'éloigner des personnes concernées et à ne plus offrir une aide efficace et digne. Un constat qui ne vaut pas seulement pour l'aide sociale, mais également, par exemple, pour la protection des enfants et des adultes, protection dont la centralisation sous la forme des APEA a conduit à une aggravation de la situation.

Réformes indispensables

L'UDC s'engage pour la sécurité financière à long terme des institutions sociales. Elle sait que chaque franc dépensé pour le social doit d'abord être gagné. Les réformes doivent en conséquence reposer sur des faits établis et des scénarios réalistes. Aussi, l'UDC s'engage-t-elle pour que l'âge de la retraite de 65 ans soit le même pour les femmes et les hommes. En matière de prévoyance professionnelle, le parti préconise la dépolitisation des paramètres techniques comme le taux de conversion et le taux d'intérêt minimal afin de tenir compte des conditions économiques réelles et que les sensibilités politiques n'aient aucune influence sur le calcul de ces variables.

Supprimer les incitations contre-productives

Il faut en outre engager les réformes annoncées pour l'AI. Le nombre d'étrangers qui touchent une rente AI est depuis longtemps disproportionné par rapport à leur part de la population totale. L'échelle des rentes doit être affinée. Il faut mettre un

Proportions d'étrangers soutenus par les institutions sociales suisses (en %) 47.8% 50 46.4% 45 35 28,6% 30 25.1% 25 20 15 Part des étrangers Part des étrangers Part des étrangers Part des étrangers à la population suisse aux chômeurs aux rentiers Al à l'aide sociale en 2017 en 2017 en 2017 en 2017 Source: OFS, statistique Al 2017

terme à l'exportation à l'étranger des rentes AI qui ne tiennent pas compte du pouvoir d'achat sur place. Pour ce qui est des troubles mentaux, qui sont de plus en plus souvent diagnostiqués, il faut des contrôles plus sévères. Les tests portant sur la diminution des capacités et d'aptitude à l'effort doivent être généralisés pour prévenir les abus et les erreurs de diagnostic.

L'aide sociale n'est pas une chaise longue

Les cantons doivent concevoir leurs lois sur l'aide sociale afin que celle-ci ne puisse plus faire l'objet d'abus ni de détournements. Les personnes qui ne font pas d'effort pour se réinsérer et trouver du travail ne doivent pas recevoir d'aide. Le travail doit être récompensé. Les lignes directrices de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) doivent être considérées comme des recommandations non contraignantes par les organes chargés de l'application et désignées comme telles dans les lois et ordonnances cantonales sur l'aide sociale. Pour des raisons idéologiques, la CSIAS calcule en effet des tarifs beaucoup trop élevés. Les personnes qui refusent un travail acceptable ou qui, de quelque manière que ce soit, ne respectent pas les dispositions des autorités devraient s'attendre à une réduction sensible des prestations. L'UDC s'oppose également à la professionnalisation croissante du domaine de l'assistance sociale. Il s'agit plutôt en effet de renforcer le système de milice, l'autonomie communale et la proximité des citoyens, autant de facteurs qui sont les meilleurs garants d'une assistance équitable, avantageuse et en même temps digne. Les familles, les sociétés locales, les églises et les entreprises doivent pouvoir y jouer un rôle important.

Positions

L'UDC ...

- s'engage pour la stabilisation des institutions sociales et s'oppose à l'extension de l'Etat social;
- refuse toute augmentation des impôts et des taxes pour assainir les institutions sociales;
- s'engage en faveur d'une lutte permanente contre les abus dans les assurances sociales;
- exige pour toutes les institutions sociales une durée de cotisation minimale afin d'empêcher l'affaiblissement de l'Etat social par l'immigration de la pauvreté;
- exige que l'AVS soit garantie par les mesures suivantes:
 - âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes
 - utilisation intégrale du pourcent de TVA supplémentaire prélevé depuis 1999 pour l'AVS
 - remboursement à l'AVS de la dette de l'assurance-invalidité
 - relèvement modéré et progressif de l'âge de la retraite en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie ou du sous-financement du fonds de réserve AVS
- demande un transfert vers l'AVS de fonds destinés à l'aide au développement et à l'asile;
- exige la libération des rentes AVS de l'impôt fédéral et des autres impôts;
- lutte contre le subventionnement croisé des rentiers des caisses de pension par des actifs;
- exige un droit de participation des communes dans le domaine de la protection des enfants et des adultes et que des solutions familiales soient privilégiées par rapport au placement dans des homes;

- appelle à repenser le système d'aide sociale:
 - le système de milice doit à nouveau l'emporter sur la centralisation et l'extension de l'Etat social; l'autonomie communale doit être renforcée dans ce domaine
 - la réinsertion doit primer sur l'aide sociale; celle-ci doit redevenir une aide transitoire
 - les lignes directrices de la CSIAS doivent cesser d'être contraignantes pour les législations cantonales sur l'aide sociale
- lutte contre la mauvaise politique d'asile et d'immigration actuelle qui impose des charges insupportables à l'aide sociale;

+ Avantages

Ce que cela me rapporte :

- en tant que rentier, des rentes sûres;
- en tant que jeune, la perspective de disposer d'institutions sociales fiables à long terme;
- en tant que personne dans le besoin, la garantie de ne pas subir de préjudice à cause des abus commis par d'autres;
- en tant que consommateur, la certitude de ne pas subir une hausse de la TVA pour financer les institutions sociales;
- en tant que politicien local, la possibilité d'agir dans chaque situation en fonction des besoins réels;
- en tant qu'artisan, la garantie de ne pas devoir payer des redevances et des charges supplémentaires.